



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Préavis N°21/17 : Demande d'un crédit de CHF 325'000-.pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ-du-Gour**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée pour ce préavis s'est réunie le lundi 13 novembre 2017 dans les locaux du bureau technique de la ville de Moudon, elle était composée de Messieurs Lionel Combremont, René Meillard, Cédric Althaus, Mattia Campagna, et Georges-Alexandre Duc comme rapporteur.

Nous remercions Messieurs les municipaux Jean-Philippe Steck, Olivier Duvoisin et Alain Mathys du bureau technique pour la présentation du projet découlant du présent préavis.

### **1. Objet du préavis :**

Construction d'un bâtiment public de 92 m<sup>2</sup> avec d'un côté une partie à disposition du club de pétanque et de l'autre côté une partie dite publique. La commission souhaite ajouter quelques éclaircissements au présent préavis :

- Le choix de la parcelle et la position du bâtiment ont été choisis pour profiter de canalisations existantes (eau potable, eau usée, gaz).
- Le bâtiment sera collé aux berges de la Broye pour limiter les travaux de terrassement dûs au terrain en pente.
- Les besoins électriques pour la patinoire nécessitent une nouvelle canalisation de 125 ampères depuis la future salle de gymnastique.
- Les aménagements extérieurs réalisés par la commune sont réduits au strict minimum, le traçage des pistes, la création d'une terrasse et autres aménagements seront réalisés par le club de pétanque.
- Aucun grillage n'est prévu pour la partie pétanque et publique. En cas de déprédation dans les années à venir, des frais supplémentaires seront à la charge de la commune.
- Les utilisateurs devront parqués sur les places de parc de la salle de gymnastique et rejoindront la parcelle par un chemin piéton. Il n'est pas prévu d'aménagement pour ce chemin, le passage des personnes suffit selon M. Matthys à la création de celui-ci. Il sera interdit de parquer le long des berges de la Broye.
- Les vestiaires avec accès totalement séparés pourraient être utilisés pour d'autres activités sportives proches de ceux-ci.
- La commune reste propriétaire des locaux et les met gratuitement à disposition du club de pétanque par une convention, en contre partie le club s'engage à réaliser les aménagements extérieurs, entretenir les locaux et bloquer une garantie de 10'000-. utilisable en cas de cessation d'activités ou autres.
- La mise à disposition des locaux et des pistes pour la pétanque sera du 1 avril au 31 octobre environ, le reste de l'année sera réservé pour la patinoire provisoire.
- Les frais d'entretien prévu dans ce préavis se limitent à la période d'utilisation de la patinoire.
- Une possibilité de location des locaux pour anniversaire et autres manifestations est peut-être envisagée.
- Le projet est toujours en attente de réponse pour les subsides.
- Le prix est, selon les délégués municipaux, le plus bas possible.

## **2. Discussion du projet :**

- Quel avenir est envisagé pour la patinoire et quel est son bilan ?
  - La municipalité souhaite garder la patinoire jusqu'à la fin de la législature, elle se loue actuellement annuellement avec un promesse de location sur 5 ans.
  - Le prix de la location des patins est fixé en comparaison de la concurrence directe (Estavayer, Oron-la-Ville,...)
  - Environ 3'000 personnes dont 1'000 écoliers de l'AISMLE ont profité de la patinoire l'année dernière.
- Quelle utilisation est prévue pour les vestiaires ?
  - Principalement pour la patinoire
  - Les tout jeunes footballeurs qui utiliseraient le terrain devant la salle de gymnastique pourraient aussi en profiter.
  - D'autres utilisateurs futurs de la zone pourraient également en profiter.
- Est-ce qu'un éclairage est prévu pour les pistes de pétanque et la patinoire ?
  - Aucun éclairage n'est prévu pour la pétanque.
  - Concernant la patinoire, il peut être loué avec celle-ci si nécessaire
- Quelle est l'activité du club de pétanque ?
  - Environ 30 membres
  - Environ 5 à 6 tournois par années
  - A eu de nombreuses récompenses ces dernières années lors de championnats et autres
  - Ne touche pas de subvention de la commune
- Quelle est l'implication des entreprises locales dans ce projet ?
  - Aucune garantie ne peut être donnée, le projet profite de la proximité du chantier de la salle de gymnastique. L'entreprise totale réalisant déjà celle-ci a fait une offre pour l'ensemble des travaux avec une grosse économie d'échelle en comparaison à des mandats séparés confié aux entreprises locales. Si le même projet s'était fait sur le terrain actuel, il aurait coûté environ 25% plus chère selon M. Mathys.

## **3. Avis et remarques de la commission :**

- Le montant est conséquent mais les utilisations sont multiples pour ces locaux.
- Le terrain de pétanque est utilisé presque tous les soirs et depuis 20 ans.
- L'utilisation et le rôle de la partie publique sont à bien définir. Car sans grillage les autres pistes de pétanques sont aussi accessibles, il existe déjà des pistes de pétanques à la piscine. Il est prévu actuellement la création d'une surface plane de 250m<sup>2</sup> avec tout venant et brisure identique à la zone nord-est de Saint- Etienne pour un montant estimés à 8'000-. La commission ne souhaite pas supprimer cette position, elle estime que cette zone pourrait être réfléchié pour accueillir une tente ou autre aménagement temporaire pour d'éventuels événement dans la zone (tournoi football, basket, etc). Il faudrait donc se limiter à un marquage sommaire des pistes, ce qui semble être le cas dans le préavis.
- La location des locaux nous semble difficile, car a la vue du planning déjà bien rempli entre pétanque et patinoire et des contraintes de nettoyage, contrôle, cohabitation avec la buvette, cela nous semble compliqué à gérer.
- La buvette prévue dans des locaux mis à disposition gratuitement ne doit pas créer une concurrence déloyale avec le restaurant de la Piscine, car elle se trouve à proximité des nouvelles installations de loisir prévu. La commission n'a pas souhaité rendre son accès limité aux seuls membres et demande donc à la Municipalité d'être vigilante et aux utilisateurs de rester correct sur ce point.
- L'acceptation du préavis 16/17 « vente de terrain à la SESAM », oblige le conseil communale à trouver une solution convenable pour la pétanque. Dans ce même préavis il est stipulé qu'un montant de 150'000-. a été mis en réserve pour investissement sur l'ensemble de zone loisir. Une partie de ce montant devrait donc logiquement revenir à se projet.
- La commission souhaite rappeler aux conseillers municipaux qu'en absence de permis de construire pour l'abattoir SESAM dans les 2 ans, le terrain ne sera pas vendu selon les conclusions du préavis N°16-17.

#### **4. Conclusion :**

La commission, à l'unanimité des membres présents, accepte le préavis tel que présenté par la Municipalité et vous demande, mesdames et messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

- 1. autorise la Municipalité à construire sur la parcelle 1399, au Champ du Gour, un bâtiment public et un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire),**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 325'000.TTC, dont à déduire toutes subvention et participation de tiers éventuels,**
- 3. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé au Tennis-Club de Moudon,**
- 4. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 5. prend acte que le solde net de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en vingt ans au maximum, &.. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement, intérêts et amortissements compris, sont estimées en moyenne à CHF 23'500.- par année,**
- 7. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 325'000.- aux meilleures conditions du moment.**

Au nom de la commission,



G-A Duc